



# Affaires réglementaires



Niveau d'étude  
BAC +4



ECTS  
2 crédits



Composante  
Faculté des  
Sciences

## En bref

- › **Date de début des cours:** 1 sept. 2021
- › **Langue(s) d'enseignement:** Français
- › **Méthode d'enseignement:** En présence
- › **Organisation de l'enseignement:** Formation initiale
- › **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

## Présentation

### Description

Connaitre et savoir appliquer les divers règlements en lien avec l'industrie de la cosmétique (Règlement 1223/2009, REACH, CLP, etc..)

Approfondir les articles importants de la réglementation européenne en cosmétique - Règlement 1223/2009

Apprendre à réaliser un DIP

Se focaliser sur le rapport de sécurité à partir d'un exemple

Volumes horaires\* :

CM : 10

TD : 10

## Objectifs

Connaitre la réglementation européenne relatives aux ingrédients et aux produits cosmétiques

Règlement N°1223/2009

- définitions et classifications

- obligations

- articles importants

- annexes

Règlement REACH – Généralités et lien avec l'industrie de la cosmétique

Savoir rédiger un DIP

Savoir comment rédiger un rapport sur la sécurité, partie intégrante du Dossier d'information produit

Savoir chercher et analyser les informations relatives à la réglementation cosmétique

Avoir un regard critique et venir en appui des autres services de R&D

## Pré-requis nécessaires



Connaissance en chimie niveau L3

---

## Contrôle des connaissances

Contrôle Continu Integral

---

## Syllabus

Enseignements dispensés par des intervenants industriels et des enseignants-chercheurs spécialisés dans le domaine concerné.

---

## Informations complémentaires

Contact(s) administratif(s) :

Secrétariat Master Chimie

<https://master-chimie.edu.umontpellier.fr/>

---

## Infos pratiques

---

### Contacts

Responsable pédagogique

Veronique MONTERO

✉ [veronique.montero@umontpellier.fr](mailto:veronique.montero@umontpellier.fr)

---

### Lieu(x)

➤ Montpellier - Triolet